



# **Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)**

## **Comité Syndical**

**10 Mars 2021**

### ***Procès-Verbal***

Le 10 Mars 2021, s'est déroulé, dans la salle des Fêtes de la commune de Mas Blanc des Alpilles, un comité syndical dont l'ordre du jour est joint en annexe du présent procès-verbal.

Monsieur le Maire de Mas Blanc, vice-président du SICAS, remercie les délégués pour leur présence et donne la parole au Président.

Le procès-verbal du précédent comité, en date du 26 novembre 2020, est approuvé à l'unanimité en préambule.

#### **1. Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Président s'appuie sur une présentation power-point pour la présentation du débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Anastasi s'interroge sur la limite basse de la masse salariale. Elle est peut-être atteinte selon lui. Il sera difficile de continuer à diminuer les effectifs si l'on souhaite pouvoir continuer à délivrer un service de qualité.

En ce qui concerne les investissements annuels, le montant de 2.5 Millions d'euros est le maximum de ce que peut engager le SICAS correspondant à une multiplication par 5 des montants précédemment réalisés remarque Monsieur Anastasi.

L'idée est de travailler sur des projets de travaux ambitieux quitte à s'adapter ensuite.

Le tarif des redevances d'arrosage reste constant à 209.19 € H.T. par hectare.

Les participations communales restent également constantes par rapport à l'année 2020.

Monsieur Milan s'interroge sur le caractère régulier ou exceptionnel de ces participations.

Il lui est répondu que ce sont des participations annuelles régulières et que la clé de répartition de leur calcul sera retravaillée.

Monsieur Milan souhaite savoir ce que représentent les francs bords dont les tarifs restent également constants.

Il s'agit des redevances s'attachant à l'occupation du domaine public du SICAS.

Monsieur Pierre Raviol intervient, en sa qualité de Président du SYMADREM, afin d'informer les délégués du SICAS sur le passage en siphon du Canal des Alpes Septentrionales au niveau de la commune d'Arles associé au versement d'une recette exceptionnelle destinée à dédommager le syndicat des surcoûts induits par ces travaux de protection des inondations.

Il s'agit d'une somme libératoire réglée en une seule fois.

Monsieur Ginoux souhaite que le SICAS embauche à l'avenir des personnes polyvalentes. Dès le 1er avril, un jeune homme de 21 ans intégrera les équipes du SICAS en vue d'occuper un poste de garde canal mais également de conduire le tracteur épareuse.

Le rajeunissement du personnel est une nécessité.

Monsieur Milan indique que des travaux de confortement seront nécessaires à réaliser au niveau de la zone d'Ussol sur la commune de Saint Rémy de Provence.

Monsieur Castagné, délégué de Mallemort, indique que sa commune va réparer le débitmètre de la conduite principale de desserte du réseau d'irrigation basse pression. Cela permettra de faire un point sur les consommations d'eau dès l'année prochaine.

En fonction des résultats, il sera peut-être possible de travailler en concertation avec la commune pour une éventuelle desserte des arrosants actuellement desservis par la station de Malespine.

Monsieur Raviol précise que l'arrosage gravitaire est primordial pour la réalimentation des nappes phréatiques.

Dans le diagnostic réalisé par la SCP, les besoins de la commune de Barbentane ont-ils été identifiés et la basse pression ne serait-elle pas plus adaptée s'interroge le délégué représentant la commune.

En ce qui concerne la transformation en syndicat Mixte, Monsieur Anastasi souhaite que les participations des communes soient adaptées en fonction du bénéfice qu'elles retirent de l'utilisation du canal.

L'aménagement des berges de l'ouvrage est à étudier précise le Président. Les personnes se doivent de s'approprier l'ouvrage.

Madame Pelissier prend l'exemple de la commune d'Eygalières. Un travail de communication a été commencé par l'élaboration d'un article décrivant ce qu'était le canal mais il reste encore beaucoup à faire.

Monsieur Milan s'interroge sur le potentiel hydroélectrique des chutes existantes.

Monsieur Ginoux lui répond qu'une étude que la faisabilité de l'installation de deux turbines électriques est en cours avec Provence Eco Energies.

Monsieur Milan se questionne également sur la responsabilité de l'entretien des filioles dans le domaine privé. C'est à la charge du propriétaire.  
Un travail de fond doit être effectué par les notaires précise Pierre Raviol.

La commune de Saint Etienne du Grès a recensé l'ensemble des filioles d'arrosage pour que leur existence soit prise en compte dans son PLU.

Monsieur Mannoni souhaite également pouvoir bénéficier du tableau des surfaces arrosées par communes.

Monsieur Sias estime que la masse salariale augmente et qu'il y a trop de gardes canaux.

Monsieur Ginoux lui répond que désormais la polyvalence sera privilégiée dans les futurs profils embauchés. Le montant de la masse salariale 2020 prend en compte le versement de primes de départ à la retraite et cela biaise l'analyse.

Il est procédé au vote :

**Pour : 35                      Contre : 0                      Abstention : 0**

Le Débat d'Orientations Budgétaires est adopté à l'unanimité.

**2. Autorisation du Président à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021**

Il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est procédé au vote :

**Pour : 35                      Contre : 0                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité

**3. Convention de superposition avec la commune d'Orgon**

Il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention de superposition du domaine public avec la commune d'Orgon.

Il est procédé au vote :

**Pour : 35                      Contre :                      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**4. Election des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'offres**

Suite à l'observation du bureau du conseil aux collectivités et du Contrôle de Légalité en date du 17 décembre 2020, il est nécessaire de désigner, à nouveau, les membres titulaires et

suppléants de la commission d'Appel d'Offres qui se réunira en fonction des seuils européens définis par le Code de la Commande Publique.

Les membres titulaires désignés sont ;

- Laurent Geslin ;
- Aline Pelissier ;
- Robert Anastasi ;
- Henri Milan ;
- Elisabeth Rabouin ;

Les membres suppléants désignés sont :

- Philippe Ginoux ;
- Magali Mistral ;
- Nicolas Sias ;
- Serge Manonni ;
- Jean Louis Devoux ;

Il est procédé au vote :

**Pour : 35      Contre : 0      Abstention : 0**

La désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres est votée à l'unanimité.

**5. Mise en conformité des indemnités versées aux personnels (RIFSEEP + prime exceptionnelle)**

Il y a lieu d'instaurer le Régime indemnitaire RIFSEEP pour le directeur du SICAS et de délibérer sur la création d'une prime exceptionnelle pour les personnels de droit privé récompensant leur manière servir.

Il est procédé au vote :

**Pour : 35      Contre : 0      Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**6. Questions diverses**

Monsieur le Maire d'Eyragues fait remonter les difficultés pour obtenir de l'eau par certains usagers de sa commune. Il y a des cadenas qui sont posés sur certaines martelières sans justifications empêchant la fourniture d'eau.

Le prochain comité syndical aura lieu sur la commune de Mollégès.

Le directeur du SICAS

Stéphane Morales